

MEMOIRE DE FIN D'ETUDES

Nourou-Deen MOUNIROU

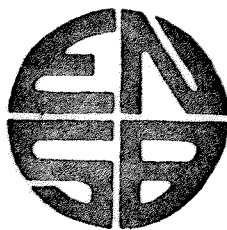
POUR UN RESEAU DES BIBLIOTHEQUES

DE

L'UNIVERSITE NATIONALE DU BENIN

ANNEE : 1985

21^{ème} PROMOTION



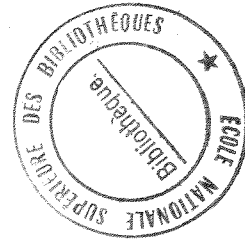
ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES BIBLIOTHEQUES

17-21, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69100 VILLEURBANNE

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES BIBLIOTHEQUES

**POUR UN RESEAU DES BIBLIOTHEQUES
DE
L'UNIVERSITE NATIONALE DU BENIN**

**Mémoire présenté par
Nourou - Deen MOUNIROU**



Sous la direction de :

**Madame Madeleine WAGNER
Conservateur chargée de la direction de
L'Ecole Nationale Supérieure des Bibliothèques**

**Monsieur Roger THOUMIEUX
Conservateur en chef, Directeur de la
Bibliothèque Interuniversitaire de Lyon**

1985
29

VILLEURBANNE

1985

21ème Promotion

MOUNIROU (Nourou-Deen) - Pour un réseau des bibliothèques de l'Université Nationale du Bénin : Mémoire présenté / par Nourou-Deen MOUNIROU ; sous la dir. de Madeleine WAGNER,..., Roger THOUMIEUX,..., VILLEURBANNE : Ecole Nationale Supérieure des Bibliothèques, 1985. 3

f. ; 30 cm. — (Mémoire D.S.B. : 1985 ;)

- . Réseau / Bibliothèques universitaires, Bénin.
- . Bibliothèques universitaires / Réseau, Bénin.
- . WAGNER (Madeleine) Dir.
- . THOUMIEUX (Roger) Dir.

Propositions pour une politique de réorganisation des bibliothèques de l'Université Nationale du Bénin en un système de réseau structuré pour la mise en commun et une meilleure gestion des ressources documentaires et des crédits.

2

"Qui toujours s'efforce de se dépasser
celui-là, nous pouvons l'aider"

"Wer immer strebendsicht, demüht,
Den Können, wir erlösen"

Goethe.

à mon épouse, Raïmath Abèò, qui a
assumé toute seule et courageusement
la charge familiale, pendant les dix
mois qu'a duré cette formation.

à mes chers enfants,
à titre d'exemple qu'ils devront dépasser.

REMERCIEMENTS

Nous voulons particulièrement exprimer nos remerciements très sincères à nos
Maîtres, Madame Madeleine WAGNER et Monsieur Roger THOUMIEUX qui, malgré leurs
multiples occupations, nous ont guidé et conseillé tout au long de ce travail.

A Madame Françoise LARBRE-DEVILLEGGER et à tout le personnel de l'E.N.S.B., à
tous nos camarades de la 21ème promotion, nous exprimons notre reconnaissance.
Leur amitié et leur hospitalité sont caractéristiques d'une profession qui
dépasse les frontières nationales et qui se place au dessus des considérations
raciales, politiques ou religieuses.

SOMMAIRE

=====

Citation.

Dédicace.

Remerciements.

Sigles et acronymes.

AVANT-PROPOS

0 - INTRODUCTION

- 0.1 Nature du problème et choix du sujet.
- 0.2 Méthodologie : organisation de la recherche et du plan.

AVERTISSEMENT AU LECTEUR

1 - PREMIERE PARTIE

- 1.1 - Historique.
 - 1.1.1 - La R.P.B : cadre géographique et historique.
 - 1.1.2 - De l'IESB-EDS à l'UNB.
 - 1.1.3 - La Bibliothèque et ses mutations.
- 1.2 - Situation actuelle : inventaire de l'existant.
 - 1.2.1 - L'U.N.B : organisation.
 - 1.2.2 - Les Bibliothèques de l'Université : organisation actuelle.

2 - DEUXIEME PARTIE

2.1 - Propositions.

2.1.1 - Nécessité du réseau : pourquoi un réseau ?

2.1.2 - Nature du réseau : quel type de réseau ?

2.1.3 - Objectifs moyens et conditions de réalisation

2.2 - Etapes de réalisation.

2.2.1 - Organisation et administration.

. 2.2.1.1 Les Bibliothèques intégrées du réseau.

. 2.2.1.2 Les Collections des Laboratoires.

. 2.2.1.3 Administration et coordination du réseau.

2.2.2 - Recensement bibliographique et catalogue collectif.

2.2.3 - Prêt interbibliothèque et service aux usagers.

2.2.4 - Politique d'acquisitions et abonnements aux périodiques.

2.2.5 - Le Personnel : formation et statut.

2.2.6 - L'Informatique documentaire : mythe ou réalité.

CONCLUSION

BIBLIOGRAPHIE

- Abréviations des titres de périodiques.

SIGLES ET ACRONYMES.

=====

- A.B.F. : Association de Bibliothécaires Français.
- A.D.A.D.B.: Association pour le Développement des Activités Documentaires au Bénin.
- B.E.P.C. : Brevet d'Etudes du Premier Cycle.
- B.L.A.S.H.: Bibliothèque des Lettres, Arts et Sciences Humaines.
- B.S.M. : Bibliothèque des Sciences Médicales.
- B.S.R.E. : Bibliothèque des Sciences et de la Recherche en Education.
- B.S.S.A. : Bibliothèque des Sciences Sociales et Administratives.
- B.S.T.A. : Bibliothèque des Sciences Techniques et d'Agronomie.
- B. U. : Bibliothèque Universitaire.
Bibliothèques de l'Université.
- B.U.C. : Bibliothèque Universitaire Centrale.
- C.B.U. : Contrôle bibliographique universel.
- CE.BE.LA.E. : Centre Béninois de Langues Etrangères.
- CE.F.A.P.: Centre de Formation Administrative et de Perfectionnement.
- C.P. : Conseil Présidentiel.
- C.P.U. : Collège Polytechnique Universitaire.
- C.R.D.S. : Centre Régional de Développement Sanitaire.
- C.R.E.DO. : Centre de Recherche d'Etude et de Documentation.
- D.A.F.B. : Diplôme d'Aptitude aux Fonctions de Bibliothécaire.
- D.B.U. : Direction des Bibliothèques de l'Université.
- D.E.P. : Département des Etudes et de la Planification.
- D.E.S.S. : Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées.
- D.S.B. : Diplôme Supérieure de Bibliothécaire.
- E.B.A.D. : Ecole de Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes.
- E.D.S. : Ecole des Sciences.
- E.N.A. : Ecole Nationale d'Administration.

- E.N.S. : Ecole Nationale Supérieure.
- E.N.S.B. : Ecole Nationale Supérieure des Bibliothèques.
- FA.S.J.E.P.: Faculté des Sciences Juridiques, Economique et Politiques.
- FA.S.T. : Faculté des Sciences et Techniques.
- F.L.A.S.H.: Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines.
- F.S.A. : Faculté des Sciences Agronomiques.
- F.S.S. : Faculté des Sciences de la Santé.
- I.E.S.B. : Institut d'Enseignement Supérieur du Bénin.
- I.F.L.A. : International Federation of Library Association.
(Fédération internationale des Associations de Bibliothécaires).
- I.N.A. : Institut National d'Agronomie.
- I.N.E. : Institut National d'Economie.
- I.N.E.E.P.S. : Institut National d'Enseignement d'Education Physique et Sportive
- I.N.F.R.E.: Institut National pour la Formation et la Recherche en Education.
- I.N.ME.S. : Institut National Médico-Social.
- I.N.S.J.A.: Institut National des Sciences Juridiques et Administratives.
- I.N.S.S. : Institut National des Sciences de la Santé.
- M.E.M.B. : Ministère des Enseignements Maternel et de Base.
- M.E.M.S. : Ministère des Enseignements Moyen et Supérieur.
- M.E.N. : Ministère de l'Education Nationale.
- M.E.S.R.S.: Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.
- P.A.S.C.A.L.: Programme Appliqué à la Sélection et à la Compilation Automatisées de la Littérature.
- R.B.U. : Réseau des Bibliothèques de l'Université.
- R.P.B. : République Populaire du Bénin.
- SE.DO.R. : Service de Documentation et de Recherche.
- U.A.P. : Universal Access to Publications (Accès universel aux publications).
- U.N.E.S.C.O.: United Nation's Educational Scientific and Cultural Organisation
(Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture).

AVANT PROPOS

=====

L'avenir appartient aux grands ensembles. Les petites et moyennes entreprises fusionnent pour constituer des entreprises plus grandes. L'union fait la force. Les paysans se regroupent en coopérative pour acheter une charrue ou une batteuse et améliorer leurs productions. On observe partout des fédérations d'associations, des regroupements régionaux et internationaux des Etats. Les divergences politiques, voire idéologiques tombent devant la nécessité de coopération. Aucun pays, si puissant soit-il économiquement ne peut plus vivre en autarcie. La mise en commun des ressources, tant humaines que matérielles, est devenue un impératif. L'explosion documentaire est devenue une réalité. L'information est désormais en même temps que les matières premières et l'énergie, la clé du progrès et du bien-être des Nations. Les grandes organisations internationales, telles l'UNESCO et l'IFLA, mettent en place de vastes programmes de coopération et d'échange dans le cadre du contrôle bibliographique universel de toute la production en matière de documentation et de l'accès universel aux publications. Le transfert de l'information est désormais un phénomène international.

On parle déjà de l'information pour tous à l'horizon 2000. Marc CHAUVEINC nous présente les bibliothèques universitaires de cette époque (1). Joseph BECKER, citant lui-même C.H. GOULD, nous rappelle ce qui doit être fait dans les bibliothèques avant la fin du siècle : "Il appartient aux 20e siècle d'apporter de l'ordre et de la méthode dans les relations entre les bibliothèques plutôt qu'à l'intérieur de celles-ci. Il faudra établir une classification, non pas des volumes rangés dans les rayons, ce qui est déjà fait, mais des bibliothèques elles-mêmes, en les notant pour ainsi dire et en les soudant en un système complet" (2)

(1) CHAUVEINC (Marc). - Les Bibliothèques universitaires de l'an 2000.
In : Bull. du livre, 1978, 363, p. 79 - 80.

(2) BECKER (Joseph). - Le Point sur la planification des réseaux de bibliothèques aux Etats-Unis.
In : Bull. Unesco. Bibl., 1977, 31, N°2, p. 87 - 97.

0 - INTRODUCTION

=====

01 - NATURE DU PROBLEME ET CHOIX DU SUJET.

Une Université a besoin, dans ses fonctions habituelles, enseignement, recherche, activités scientifiques, techniques et culturelles, de la documentation et des informations qui correspondent aux domaines de son activité propre, quelles que soient les formes sous lesquelles elles se présentent.

La bibliothèque dans l'Université, qu'elle soit unique, générale ou qu'elle soit composée de plusieurs bibliothèques spécialisées, doit être organisée pour concourir entre autres à deux objectifs principaux :

- . collecter et traiter toute la documentation disponible.
- . en faciliter l'accès à tous les utilisateurs, étudiants, chercheurs et enseignants.

"Les bibliothécaires venus des pays en développement, écrivait Jean-Roger FONTVIEILLE, se voient souvent confier, après leur formation, des postes de direction parfois très importants. Là, ils doivent nécessairement prendre conscience des réalités bibliothéconomiques dans leur pays et proposer des remèdes ou des solutions parfois au plus haut niveau" (3) Cette affirmation reste encore valable aujourd'hui.

Notre note de synthèse à l'E.N.S.B. est pour nous, une occasion de réfléchir aux problèmes que pose l'organisation actuelle des bibliothèques de l'université de notre pays, de dégager les lacunes et insuffisances, de diagnostiquer le mal et d'en déceler les causes, enfin de tenter de proposer des solutions dans le sens de l'amélioration de leurs produits et services et de la revalorisation de leur image de marque.

Les caractéristiques fondamentales des bibliothèques de l'Université.

- absence totale de politique documentaire dans l'Université,
- une bibliothèque universitaire centrale de plus en plus désertée par les usagers et concurrencée par les bibliothèques d'instituts,
- création et développement anarchiques de bibliothèques parallèles, sans aucune coordination et entraînant une dispersion et une mauvaise gestion des ressources documentaires déjà très modestes,
- irritation des usagers qui ne cachent pas leur déception devant l'incapacité des bibliothèques à satisfaire leurs demandes,
- éclatement de l'université en plusieurs points du territoire national, justifiant la création de certaines bibliothèques en dehors du principal campus.

Ne faudrait-il pas mettre en place un réseau documentaire intégrant toutes les bibliothèques existantes ou/et à créer, soutenu par une politique clairement définie par l'Université ? Il s'agira d'une organisation interne assez élaborée qui permette à tous les utilisateurs, quel que soit leur

(3) FONTVIEILLE (Jean-Roger. - La Bibliothéconomie africaine francophone : un enseignement nouveau à l'Ecole Nationale Supérieure des Bibliothèques.
In : Bull. Unesco. Bibl., 1978, 32, N° 4, p. 287 - 299.

statut juridique et administratif, de trouver sans difficulté les réponses aux besoins qu'ils expriment.

Cela revient à dire que toutes les ressources documentaires et tous les moyens d'accès à l'information doivent être regroupés en des ensembles plus organisés qui méritent vraiment le nom de bibliothèques ou de centres d'information.

Le sujet ainsi cerné, notre première préoccupation a été la recherche d'un titre significatif, porteur d'informations suffisantes. Aussi, avons-nous rejeté plusieurs formulations trop courantes qui ne traduisent pas assez notre souci, pour retenir, ensemble avec notre Directrice, le titre suivant : "Pour un réseau des bibliothèques de l'Université Nationale du Bénin" (R B U).

02 - METHODOLOGIE : ORGANISATION DE LA RECHERCHE ET PLAN.

Grâce aux conseils pratiques et à l'assistance constante de notre Directrice, nous avons pu établir une bibliographie très abondante, mais considérablement limitée par nos insuffisances linguistiques.

En recoupant les différents descripteurs : réseau documentaire, bibliothèque universitaire, bibliothèque de recherche, coopération, coordination, accès aux documents, catalogue collectif, prêt interbibliothèque, nous avons interrogé la base PASCAL, dépouillé le "bulletin d'information de l'ABF", le "bulletin des bibliothèques de France", le "bulletin de l'UNESCO à l'intention des bibliothèques" puis la "revue de l'UNESCO pour la science de l'information, la bibliothéconomie et l'archivistique", la revue "Le documentaliste" etc.... Nous avons également exploité quelques ouvrages généraux et certains mémoires des anciens élèves de l'E.N.S.B. en rapport avec certains aspects de notre sujet.

Nos professeurs de catalogage mettent un accent particulier sur la règle d'indexation matières relative à la lecture attentive des parties liminaires d'une oeuvre.

Ce travail s'articulera en deux parties.

La mise en place de tout réseau documentaire implique nécessairement l'étude des divers facteurs. Technologique et humain, les considérations d'environnement et d'infrastructure qui déterminent les possibilités effectives de sa mise en oeuvre. Elle nécessite également la connaissance approfondie des éléments devant le constituer, c'est à dire un inventaire exhaustif de toutes les unités documentaires pour préparer et justifier son implantation.

Dans une première partie après un bref historique de l'université et de la bibliothèque traité dans un chapitre premier, nous analyserons, dans un chapitre deuxième, l'organisation actuelle et le fonctionnement des différentes bibliothèques au sein de l'Université.

La deuxième partie traitera essentiellement notre tentative de propositions concrètes pour la réalisation de ce réseau.

AVERTISSEMENT AU LECTEUR.

Nous avons parfaitement conscience de la complexité et de l'ampleur de ce sujet. Il ne peut être l'oeuvre d'une seule personne et doit nécessairement déborder le cadre d'un mémoire de D.S.B.

Nos analyses risquent de susciter des réactions d'abord hostiles. Nous demandons seulement à être jugé sur les faits réels et objectifs qui sont rapportés et au vu de ces faits la solution proposée qui nous semble cependant salutaire pour notre jeune Université.

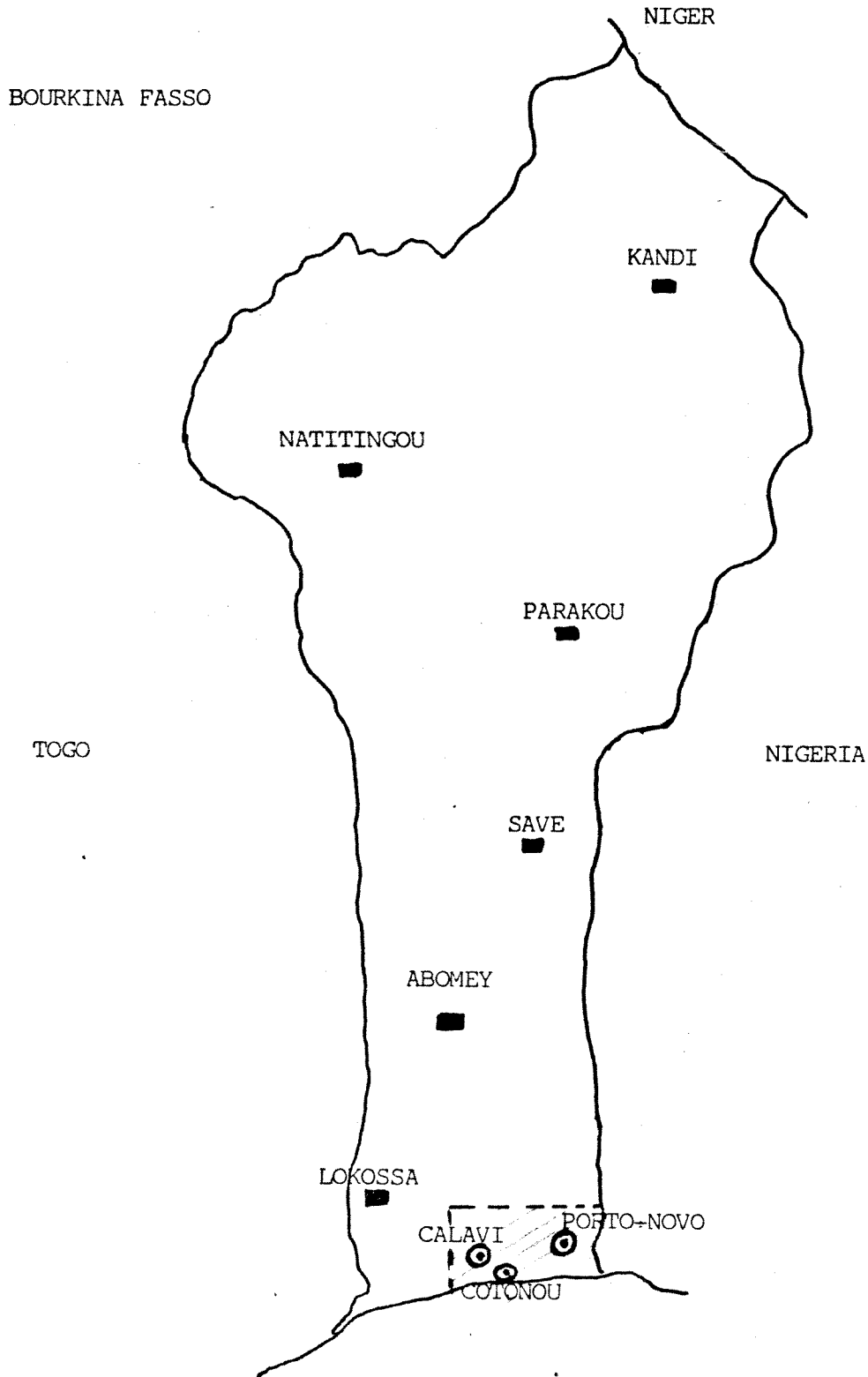
Notre travail ne se veut point une prospective stérile entachée d'un hypothétique conditionnel et qui ne souffrirait d'aucun amendement.

Pour nous, il s'agit du présent et du futur, mais surtout d'un futur immédiat. Nous avons voulu réfléchir au réalisable et au nécessaire, proposer aux décideurs à tous les niveaux de l'Université, des solutions possibles à un problème peut-être perçu par d'autres, mais que personne n'a eu le courage d'oser poser clairement.

Nous avons beaucoup d'espoir quant à la chance de succès de cette entreprise. Les nombreuses années de contact que nous avons eues avec les autorités actuelles de notre Université, leur intérêt très prononcé pour tout ce qui touche à la documentation, nous autorisent à l'optimisme.

Avant 1975 le Bénin était connu sous le nom de Dahomey. Pour des raisons de commodité de lecture, nous n'utiliserons tout au long de ce travail que la nouvelle appellation quelle que soit la période considérée.

LA REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN



LEGENDE

- ⊙ Campus Universitaires
- Villes importantes

1 - PREMIERE PARTIE

=====

1.1 - HISTORIQUE

1.1.1 - La R.P.B. : cadre géographique et historique.

Etat d'Afrique occidentale sur l'Atlantique, plus précisément sur le Golfe du Bénin, le Bénin couvre une superficie de 115.000 km² et compte une population de 4 millions d'habitants.

Etiré sur 670 km. entre le 6e et le 12e degré de latitude Nord, il est limité au Nord et au Nord-Est par le Niger et le Burkina-Fasso (ex Haute-Volta), au Sud par le Golfe de Guinée, à l'Est par le Togo et à l'Ouest par le Nigéria. Sa capitale, Porto-Novo est fortement concurrencée par la grande ville portuaire Cotonu distante de 30 km. et où se concentre la plupart des activités économiques et politiques.

Les divers mouvements qui ont agité ce pays durant la période précoloniale ont largement débordé les limites arbitrairement imposées par le partage de l'Afrique. Il tire son origine de l'ancien royaume du Bénin dont la fondation remonte au XIe siècle.

Devenu colonie française en 1894, le Bénin autrefois principal port des esclaves devient très rapidement celui où se recrute le personnel pour l'administration des autres colonies françaises d'Afrique Noire.

Le Bénin accède à la souveraineté Nationale le 1er Août 1960. Il est divisé en 6 provinces et compte 84 districts.

1.1.2 - De l'I E S B / E D S à l' U N B.

La nécessité d'une Université a été ressentie très tôt au Bénin et se justifiait par le taux d'alphabétisation, l'un des plus élevés de la sous-région. Cependant il a fallu attendre l'accession à la souveraineté nationale pour qu'un accord de coopération en matière d'enseignement supérieur signé avec la France le 24 Avril 1961 institue la propédeutique littéraire à Porto-Novo capitale du Bénin.

Le 14 Juillet 1965, un deuxième accord, cette fois-ci tripartite, entre la France, le Togo et le Bénin crée l'Institut d'Enseignement supérieur du Bénin commun au Togo et au Bénin. Il comprenait l'Ecole des lettres à Lomé, capitale du Togo et l'Ecole des Sciences de Porto-Novo. Ces écoles recevaient les étudiants des deux Etats.

Embryon de la future Université Nationale, l'Ecole des Sciences s'est rapidement développée en créant successivement les sections de Physique-chimie, mathématiques-physique et chimie-biologie-géologie.

Les évènements de Mai 1968 et le retour massif des étudiants béninois rapatriés de l'Université de Dakar rendent plus impérieuse la création d'une université nationale. A la suite d'un nouvel accord franco-béninois, le gouvernement crée l'Université Nationale par Décret N°70/177/CP/MEN du 21 Août 1970. Dès lors l'Université prend corps en créant à Cotonou les départements de lettres, des études médicales, des sciences juridiques et économiques. L'école des sciences devenue département des sciences et techniques est maintenue à Porto-Novo.

Le site choisi pour abriter l'Université est Calavi dans la banlieue de Cotonou, distante de 15 Km.

Les travaux de construction commencent aussitôt et dès Décembre 1973, tous les départements existants sont transférés dans le nouveau palais de l'Université à l'exception du département des Sciences Médicales maintenu à Cotonou à cause de sa proximité avec le Centre National Hospitalier. La tendance était alors au regroupement et à la centralisation.

Mais, la croissance rapide du nombre des étudiants, la création de nouvelles entités et la lenteur des travaux de construction des bâtiments ont été à l'origine de l'éclatement de l'Université en trois points du territoire ; Calavi, Cotonou, Porto-Novo, respectivement distants de 15 Kms et 50 Kms. Il faut ajouter l'Ordonnance N°75-30 du 30 Juin 1975 portant Loi d'Orientation de l'Education Nationale, appliquée à l'Enseignement supérieur à partir de 1978.

1.1.3 - LA BIBLIOTHEQUE ET SES MUTATIONS

Une bibliothèque fait partie d'un ensemble plus ou moins organisé. Elle est rattachée à une institution qui lui fournit des moyens en personnel et en crédits et qui exige d'elle une mission. Elle est indissociable de l'organisme qui la crée.

Comme l'histoire nous permet de le constater, la bibliothèque est antérieure à l'Université. Elle remonte à l'Ecole des Sciences, section béninoise de l'Institut d'Enseignement Supérieur du Bénin. Elle était à dominante scientifique et comptait plus de 5.000 ouvrages à la création de l'Université en 1970.

La Bibliothèque Universitaire créée en même temps que l'Université ne deviendra une réalité qu'en 1975, date à laquelle elle intègre son nouveau bâtiment sur le campus Universitaire de Calavi et procède au regroupement des collections des différents départements. Rien ne laissait alors prévoir un nouvel émiettement. Cependant très rapidement la création des instituts professionnalisés à Porto-Novo et à Cotonou justifie la disjonction de la Bibliothèque Universitaire et le développement des Bibliothèques propres à ces instituts. Parallèlement on assiste malheureusement à une prolifération anarchique de petites bibliothèques de facultés et d'instituts sur le campus de Calavi, sans aucune concertation avec la Bibliothèque Universitaire Centrale.

Les Instituts ou Facultés qui n'en ont pas encore ne cachent pas leur désir d'en avoir.

1.2 - SITUATION ACTUELLE - INVENTAIRE DE L'EXISTANT

1.2.1 - L'UNIVERSITE NATIONALE DU BENIN : ses structures.

Pour mieux appréhender la situation actuelle des bibliothèques dans notre Université, il nous paraît utile d'observer la structure de l'institution qui les a créées.

Contrairement à la France toute formation post-baccalauréat est assurée par l'Université Nationale au Bénin sous l'autorité du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) devenu depuis le dernier remaniement Ministériel intervenu en Octobre 1984, Ministère des enseignements moyen et supérieur (MEMS). L'enseignement élémentaire relève de l'autorité du Ministère de l'Enseignement maternel et de base (MEMB).

L'Université Nationale regroupe tous les établissements Universitaires de formation professionnalisée (Instituts, écoles,, collèges et centres de formation), les établissements de formation générale (facultés).

Elle est dirigée par le recteur qui est virtuellement Directeur de l'enseignement supérieur.

Les Etablissements Universitaires de formation générale sont :

- la Faculté des Lettres, arts et sciences humaines (FLASH)
- la Faculté des Sciences et Techniques (FAST)
- la Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Politiques (FASJEP).

Les établissements de formation professionnalisée sont :

- l'Institut National d'Economie (INE)
- l'Institut National des Sciences Juridiques et Administratives (INSJA)
- l'Institut National des Sciences de la Santé (INSS)
- l'Institut National d'Enseignement d'Education Physique et Sportive (INEEPS)
- la Faculté des Sciences Agronomiques (FSA)
- l'Ecole Normale Supérieure (ENS)
- le Collège Polytechnique Universitaire (CPU)

Les établissements de formation para et post-universitaire sont :

- le Centre Régional de Développement Sanitaire (CRDS)
- le Centre Béninois de Langues Etrangères (CE.BE.LA.E)
- le Centre de Formation Administrative et de Perfectionnement (CE.F.A.P.)

Tous ces établissements, créés par décret pris en Conseil Exécutif National haute instance politique du pays, jouissent de l'autonomie financière au sein de l'Université.

Le dernier arrêté ministériel portant réorganisation de l'Université datant d'Octobre 1984 et dont nous n'avons malheureusement pas pu avoir copie avant la fin de notre travail, crée l'Ecole Nationale d'Administration (E.N.A.) dans laquelle seront intégrés le C.E.F.A.P. et l'I.N.S.J.A.

1.2.2 - LES BIBLIOTHEQUES DE L'UNIVERSITE : Organisation actuelle.

1.2.2.1 - Sur le Campus de CALAVI

=====

La Bibliothèque Universitaire Centrale.

Initialement prévue pour desservir toute l'Université, la BUC demeure la plus grande des bibliothèques. Elle est logée dans un bâtiment très fonctionnel à deux niveaux, construit en 1975, mais aujourd'hui très largement sous employé.

Elle compte plus de 50.000 ouvrages dont plus de 1/10e date des premières années de création de l'Université et ne sont plus au programme d'enseignement. Il faut ajouter que plusieurs bibliothèques d'instituts ont constitué leurs fonds de base à partir des collections qu'elles ont retiré au fonds de la BUC.

Elle reçoit à peine 50 titres de périodiques divers.

Les thèses et mémoires soutenus à l'Université ne sont pas systématiquement déposés, malgré les efforts de la Directrice de la BUC à faire comprendre la nécessité de ce dépôt aux responsables des facultés et instituts.

Le personnel varie entre 15 à 20 personnes dont 3 seulement ont une qualification professionnelle, la Directrice titulaire du DSB, son adjoint titulaire d'un DESS et une bibliothécaire titulaire du diplôme de l'EBAD de Dakar.

La plupart des autres agents ont cependant suivi des cycles de perfectionnement en techniques documentaires organisés par l'Association Professionnelle, Association pour le développement des activités documentaires au Bénin. (A.D.A.D.B.)

La bibliothèque du CPU.

A moins de 300 m. de la BUC a été érigée la bibliothèque du Collège Polytechnique Universitaire. Elle est entièrement l'oeuvre de l'Agence de Coopération Canadienne tant en ce qui concerne le bâtiment que les premiers équipements en mobiliers et en livres.

C'est un grand bâtiment assez fonctionnel encore plus sous employé que la Bibliothèque Universitaire Centrale.

Elle compte près de 10 000 ouvrages essentiellement scientifiques et techniques et 20 titres de périodiques très intéressants.

Elle n'est ouverte qu'aux étudiants et enseignants de l'Institut.

Seule la responsable de cette bibliothèque a une qualification professionnelle. Elle dirige une équipe de 4 à 5 agents très peu motivés et régulièrement remplacés.

La Bibliothèque la F S A.

Créée en 1971, la Faculté des Sciences agronomiques décide dès 1979 de retirer ses collections de la BUC et se constitue sa propre bibliothèque.

La bibliothèque se résume en un bâtiment aménagé pour la circonstance avec un magasin et une salle de lecture de plus de 30 places.

Ses collections se développent très rapidement grâce à l'intérêt particulier du Doyen de cette Faculté pour la documentation. Elles atteignent aujourd'hui 10.000 ouvrages, très intéressants, environ 10 titres de périodiques spécialisés et un très grand nombre de microfiches.

La bibliothèque est équipée de deux lecteurs de microfiches et d'un photocopieur.

Elle est exclusivement ouverte aux étudiants et enseignants de la Faculté.

Deux agents sans qualification sont chargés du prêt aux usagers. Il n'existe pas un seul catalogue dans cette bibliothèque.

Le Service de Documentation et de Recherche (SEDOR) de la FASJEP.

Dès 1975, la faculté des Sciences Juridiques Economiques et Politiques crée sa propre bibliothèque, parallèlement aux collections de droit et d'économie très abondantes de la Bibliothèque Universitaire Centrale.

Logé dans un local de fortune avec à peine 20 places assises, le SEDOR compte environ 5.000 ouvrages et un très grand nombre de mémoires et de thèses soutenus dans la faculté ou reçus en don de l'Université de Droit d'Orléans avec laquelle la FASJEP entretient de très bons rapports. Seuls les étudiants de la Faculté y sont admis, seulement pour la consultation sur place. Tous les ouvrages sont en accès direct et beaucoup de documents sont encore entassés dans des cartons.

Un photocopieur rend de grands services et permet de satisfaire la nécessité de communication à un plus grand nombre d'utilisateurs. Il faut noter cependant que c'est la faculté qui compte le plus grand nombre d'étudiants.

La bibliothèque est sous la responsabilité d'un enseignant de la Faculté mais un agent de service est chargé d'assurer la permanence aux heures d'ouverture.

Le Centre de Recherche, d'Etude et de Documentation (CREDO) de l'INSJA.

Créé seulement en 1982, l'Institut national des Sciences Juridiques et Administratives s'est aussitôt doté de son service de documentation logé dans des locaux provisoires d'une superficie totale de 80 m² avec près de 30 places assises dans la salle de lecture.

Les collections ne dépassent guère 2.000 ouvrages mais il reçoit environ 60 titres de périodiques très intéressants.

Le CREDO est ouvert seulement aux étudiants et enseignants de l'Institut.

L'INSJA construit actuellement une grande bibliothèque dont les travaux sont en voie d'achèvement.

Aussi paradoxal que cela puisse paraître, cette nouvelle bibliothèque sur le campus de CALAVI risque elle aussi d'être sous employée si elle ne devrait desservir que les seuls étudiants de l'institut, les moins nombreux de tous, à peine 350 pour toutes les années.

Heureusement, depuis octobre 1984 le CEFAP, l'INSJA disparaissent pour devenir l'Econe Nationale d'Administration.

Les Bibliothèques de laboratoires.

Elles sont près d'une dizaine et on les retrouve pratiquement dans toutes les sections de la FAST et de la FLASH. Exclusivement réservées aux enseignants des sections, les collections sont très variables des ouvrages généraux pouvant servir aux étudiants, aux ouvrages très spécialisés. La section de chimie possède une vieille collection de Chemical Abstracts dont le dernier numéro date d'avant 1976. La section de géographie a développé une importante cartothèque. Nulle part les collections ne dépassent 500 unités. Les ouvrages ne sont pas catalogués et portent à peine l'estampille de la section. Ils sont généralement rangés dans une armoire ou quelques étagères dans le bureau du chef de la section, s'ils ne sont pas dispersés dans les bureaux individuels des enseignants. Bien entendu, ils sont acquis sur des crédits de recherche des sections mais cela ne suffit pas pour justifier qu'ils ne doivent pas être considérés comme faisant partie du patrimoine de l'Université.

1.2.2.2 - SUR LE CAMPUS DE COTONOU

La Bibliothèque de la F.S.S.

Installée dès sa création à Cotonou à côté du plus grand centre hospitalier du pays, la Faculté des Sciences de la santé a développé sa documentation en dehors de la BUC.

Depuis 1981, la bibliothèque dispose d'un bâtiment assez fonctionnel mais ses collections souffrent par leur vétusté et le peu d'intérêt des responsables de cette faculté pour leur bibliothèque. Les premiers efforts d'acquisition d'ouvrages datent de la création de la faculté. Depuis, la bibliothèque ne vit que des dons très irréguliers de l'Organisation Mondiale de la Santé ou d'autres formes de coopération.

Le responsable, formé à l'E.B.A.D. de Dakar tente vainement d'intéresser les autorités à cette bibliothèque. Aucun des autres agents n'a une qualification professionnelle.

La Bibliothèque du CEFAP

Créée en 1975, la bibliothèque du CEFAP a d'abord bénéficié d'une importante assistance canadienne. Elle fut organisée dès le départ par un bibliothécaire coopérant canadien.

Depuis 1979 elle est dirigée par un bibliothécaire béninois, titulaire d'une maîtrise en bibliothéconomie de Montreal, qui cumule cette fonction avec celle d'enseignant dans le cadre du programme national de formation en sciences et techniques documentaires. Il est assisté de quatre agents de niveaux divers mais qui ont tous suivi les cycles d'initiation aux techniques documentaires organisés par l'Association nationale pour le développement des activités documentaires.

La Bibliothèque est aménagée dans un local comprenant un magasin, et une salle de lecture d'environ 25 places. Elle dispose de bons catalogues auteurs, titres et matières.

Les collections assez intéressantes plus de 5.000 ouvrages souffrent malheureusement depuis quelques années du manque de crédits réguliers d'acquisition.

La bibliothèque reçoit plus de 100 titres de périodiques plus ou moins réguliers.

Elle est surtout ouverte aux stagiaires et enseignants du centre.

La Bibliothèque de l'I.N.E.

Créé à Cotonou en 1980, l'Institut National d'Economie décide d'avoir sa propre bibliothèque dès 1981.

Logée dans les locaux aménagés pour la circonstance, la bibliothèque dispose d'un magasin et d'une salle de lecture de 30 places.

La responsable titulaire d'une licence en histoire compte plusieurs années de pratique à la bibliothèque universitaire centrale. Elle dirige une équipe de près d'une dizaine de personnes toutes ayant reçu des cours d'initiation à la BUC. Il n'existe aucun bureau de travail.

La bibliothèque compte près de 3.000 ouvrages à dominante économique et est abonnée à 15 titres de périodiques spécialisés.

Elle est exclusivement ouverte aux étudiants et enseignants de l'Institut.

1.2.2.3 - SUR LE CAMPUS DE PORTO-NOVO

La bibliothèque de l'E.N.S.

L'Ecole Normale Supérieure a été d'abord une priorité nationale. Ouverte en 1978 pour résoudre le problème crucial de la pénurie d'enseignants dans les lycées et collèges, l'Ecole Normale Supérieure s'est aussitôt doté de sa bibliothèque, considérée dès le départ, comme un instrument de soutien indispensable à l'enseignement et à la recherche. La preuve a été donnée par les différents responsables de cet établissement depuis sa création.

Après de grands travaux d'aménagement de deux anciennes salle de cours, la bibliothèque couvre une superficie totale de plus de 300 m². Elle comprend un magasin climatisé, une salle de lecture de 40 places et deux bureaux pour le personnel. Outre les catalogues alphabétiques, auteurs, titres anonymes et matières, les lecteurs disposent en accès direct dans la salle de lecture de quelques usuels, des derniers numéros de périodiques sur présentoir, des cartes rangées dans un meuble à plans.

La situation privilégiée de la bibliothèque de l'ENS et le fait qu'elle ait été dès sa création organisée par un professionnel lui ont valu son dynamisme et son image de marque. Elle a bénéficié de nombreuses subventions qui lui ont permis de s'équiper et de développer très rapidement ses collections qui atteignent aujourd'hui un chiffre supérieur à 25.000 documents dont 20.000 livres de toutes disciplines et en toutes langues.

Elle développe depuis peu une section cartothèque et photothèque et une salle de référence. Elle compte environ 50 titres de périodiques dont la moitié à peine est reçue par abonnement.

La bibliothèque possède en outre un photocopieur "Rank Xeros 3017", deux rétro-projecteurs et deux cameras de projection, de 36 mm et de 16 mm.

Outre les élèves professeurs de l'école, la bibliothèque reçoit les étudiants des autres facultés et instituts de l'Université.

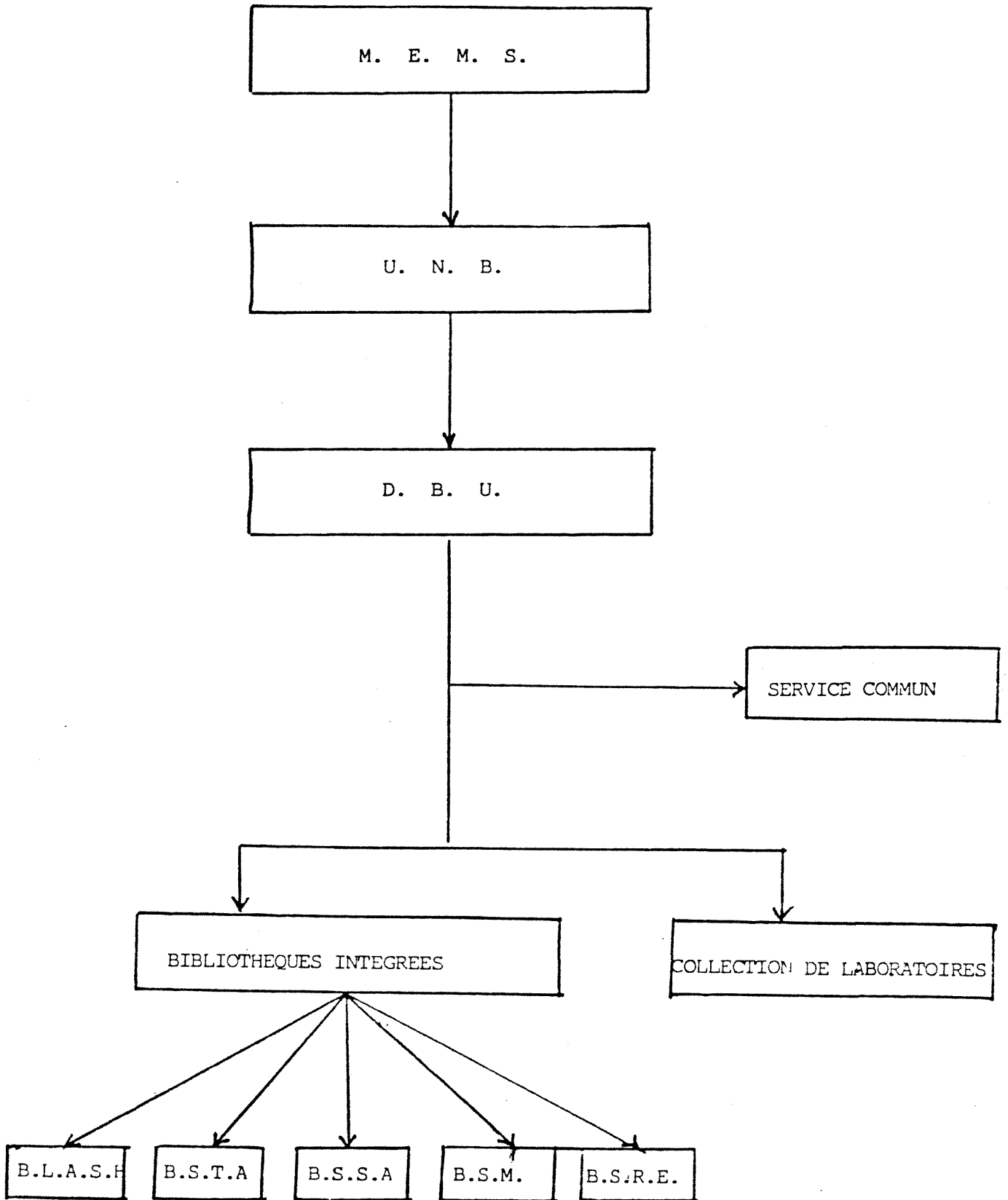
Six personnes y travaillent dont seul le responsable est un bibliothécaire formé à l'Ecole de bibliothécaires archivistes et documentalistes de Dakar. Les autres agents dont une secrétaire dactylographe sont formés sur le tas.

La bibliothèque de l'INEEPS.

Créé aussi en dehors du campus de Calavi, l'Institut National d'Enseignement d'Education physique et sportive s'est également doté de sa propre bibliothèque.

Dans les travaux de réfection et de reconstruction de l'institut, un module comprenant un magasin et une salle de lecture a été prévu pour abriter les collections qui ne dépassent guère 2.000 ouvrages. Elle est exclusivement ouverte aux étudiants de l'Institut. Un agent sans qualification mais très motivé assure le service aux usagers.

ORGANIGRAMME DU RESEAU



2 - DEUXIEME PARTIE

2.1 - PROPOSITIONS

2.1.1 - NECESSITE D'UN RESEAU

Comme on peut trop souvent le déplorer, une bibliothèque est essentiellement liée aux objectifs et missions de l'organisme qui la crée. Elle porte en elle le germe de l'égoïsme et de l'autarcie. Elle satisfait les besoins de son public sans se soucier des publics des autres bibliothèques. Elle n'a pas vocation à participer à une coopération.

Cependant la coopération s'impose aujourd'hui de façon dramatique. Pour satisfaire les besoins des utilisateurs, il faut dans toute bibliothèque un fonds largement supérieur aux ouvrages réellement utilisés. Or, les crédits alloués aux acquisitions diminuent sans cesse, en même temps que le nombre de publications et leur prix augmentent. Face à cette situation, les bibliothèques ont de plus en plus de mal à satisfaire les besoins des lecteurs devenus plus nombreux et plus exigeants. Aucune bibliothèque ne peut assurer à elle seule, dans les circonstances présentes, la totalité des achats nécessaires aux besoins de son public. Ceci est davantage vrai dans notre pays aux ressources très limitées et où la dispersion de la documentation et l'absence totale de coopération entre les bibliothèques provoquent un déséquilibre grave dans les collections. Par ailleurs, toutes les études prouvent que la part de la documentation effectivement utilisée dans une bibliothèque est très faible par rapport à celle qui est achetée.

Est-ce pour satisfaire à une mode que nous avons préféré la notion de réseau structuré à celle de simple collaboration?

Pour nous, un réseau homogène, régi par des textes et qui repose sur une bonne organisation, est la forme la plus élaborée d'une véritable coopération.

Comme le dit Monsieur CHAUVEINC : "La notion de réseau recouvre toutes les activités des bibliothèques et fournit un instrument conceptuel intéressant pour décrire ces activités selon une structure logique qui les intègre les unes aux autres dans un fonctionnement organisé et finalisé" (4).

Le regroupement en réseau a pour avantage de multiplier les ressources documentaires mises à la disposition des usagers de chaque bibliothèque, de favoriser les échanges et de faire partager les coûts.

La gestion plus rationnelle et l'utilisation commune de nos ressources documentaires s'imposent. L'unité dans l'action c'est le lieu où cette phrase a tout son sens. C'est à cette seule condition, pensons-nous, que nous pourrons aider nos bibliothèques à remplir plus efficacement leur mission au sein de l'Université.

(4) CHAUVEINC (Marc). - Le réseau bibliographique informatisé à l'accès au document. - Paris : Les Ed. d'organisations, 1982.

2.1.2 - NATURE DU RESEAU.

J. CHAUMIER définit le réseau documentaire comme étant "un groupe de centres ou services de documentation (nous pourrions leur substituer le terme bibliothèques) travaillant dans un même domaine ou des domaines connexes et se partageant les fonctions documentaires ou les documents à traiter en vue d'une mise en commun des ressources de chaque centre" (5) C'est nous qui le soulignons.

On oppose traditionnellement le réseau centralisé doté d'un organisme central chargé d'effectuer bon nombre d'opérations pour l'ensemble du réseau (acquisitions et traitement des ouvrages par exemple) et le réseau décentralisé où les tâches sont partagées ou réparties. Au premier on reproche son dirigisme et sa lenteur, alors que la décentralisation permet plus de souplesse et plus d'initiative ; mais à pousser trop loin, on risque de tomber dans l'anarchie documentaire et le gaspillage de ressources. Il faut donc trouver un moyen terme.

En bibliothéconomie en particulier, il n'y a pas de solutions pratiques universellement applicables. L'histoire doit nous servir de leçon et non d'un modèle à copier servilement. Plusieurs tentatives de coopération ont échoué parce que inadaptées à leur environnement. Aucun de ces systèmes n'est d'ailleurs pur. Le système allemand, très complexe, repose essentiellement sur la politique régionaliste de ce pays, et ceci malgré les imperfections que lui reconnaissent ses promoteurs.

En tenant compte des facteurs d'ordre technologique et humain, des considérations d'environnement et d'infrastructure dans notre Université, nous opterons pour un système centralisé favorable à la flexibilité et à la décentralisation, la coordination des activités étant assurée par un organe central qui sera la Direction des bibliothèques de l'Université, service commun de la documentation pour l'ensemble du réseau.

Cela veut dire :

- 1°) refus de dirigisme, mais regroupement de certaines fonctions.
 - . administration commune.
 - . utilisation collective du patrimoine par le biais du catalogue collectif.
 - . certains services techniques communs (publications, atelier de reliure)
 - . regroupement des achats et des abonnements.
- 2°) mais large décentralisation de chaque bibliothèque au niveau de l'organisation et du fonctionnement internes.

De toutes les opérations effectuées dans une bibliothèque, la fourniture du document constitue la finalité, la raison d'être et la justification des autres. Ne seront donc considérés comme prioritaires et essentiels que les systèmes collectifs qui affectent le niveau de service à l'utilisateur, c'est à dire, le catalogue collectif des ressources documentaires et le prêt

(5) CHAUMIER (Jacques). - Travail et méthodes du / de la documentaliste. - Paris : E.S.F., 1980.

interbibliothèques. Les bibliothèques membres du réseau sont tenues d'inscrire leurs acquisitions au catalogue collectif, de diffuser dans l'ensemble du réseau les listes de leurs nouvelles acquisitions et de fournir aux autres bibliothèques les documents demandés ou leurs photocopies dans les plus brefs délais.

En ce qui concerne les autres fonctions de la chaîne documentaire, notamment pour les acquisitions, chaque bibliothèque conçoit l'autonomie du choix de ses acquisitions en tenant naturellement compte de sa spécialité et de l'interconnexion des sciences. Grâce au catalogue collectif et les possibilités qu'offre le prêt interbibliothèques, les doubles emplois inutiles seront évités. La diffusion régulière des listes de nouvelles acquisitions entre les différentes bibliothèques complètera très efficacement le catalogue collectif, centralisé à la direction des bibliothèques de l'université.

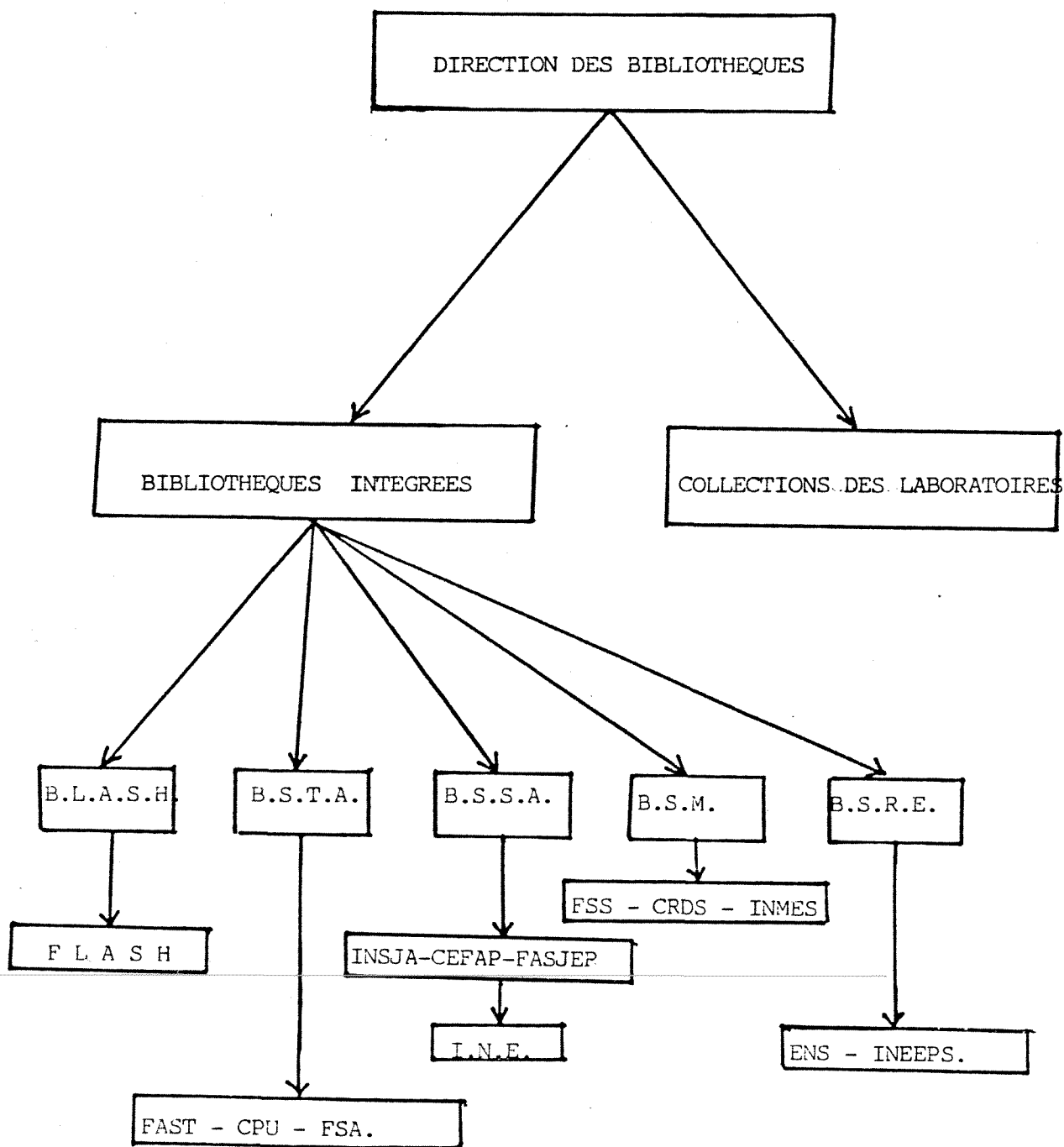
2.1.3 - OBJECTIFS, MOYENS ET CONDITIONS DE REALISATION

Toute politique documentaire implique la détermination d'objectifs précis et des moyens adéquats pour sa réalisation et son efficacité.

Il s'agira :

- 1°) d'intégrer dans un système commun toutes les bibliothèques de l'université par une organisation plus rationnelle de chacune et par l'harmonisation des méthodes de travail,
- 2°) d'optimiser au maximum les ressources étant donné que grâce à l'échange, les fonds seront plus utilisés. Les collections de chaque bibliothèque auront un plus grand nombre d'utilisateurs. Les documents servant beaucoup plus, le coût pour chaque bibliothèque sera réduit,
- 3°) de multiplier les services. Le fait de coopérer nous permettra d'augmenter sensiblement les services offerts aux utilisateurs. Par le biais du catalogue collectif, le lecteur aura à sa disposition les collections de toutes les bibliothèques de l'université, ce qui augmentera considérablement l'efficacité des bibliothèques.
- 4°) d'essayer de réaliser de nouveaux services que seul on ne pourrait pas faire (le service de reliure par exemple),
- 5°) de faciliter l'accès à l'information pertinente et récente venant de l'extérieur du réseau,
- 6°) enfin d'envisager l'utilisation des techniques informatiques dont les résultats très encourageants autorisent à l'optimisme et auront comme conséquence pour nos pays de passer le cap et de réduire notre retard dans le domaine de l'information.

LE RESEAU DES BIBLIOTHEQUES DE L'UNIVERSITE



Pour que ces objectifs soient atteints, il faut qu'il y ait un certain nombre de conditions et de moyens qui en facilitent la réalisation et le contrôle.

- 1°) Il faut qu'il y ait une volonté effective de coopération. Cette condition psychologique nous paraît primordiale et mérite d'être clairement exprimée dans l'esprit des textes sur la politique documentaire. Un proverbe populaire dit : "Quand il n'y a pas de loi, il n'y a pas de péché" ce que nous pourrions traduire par l'expression plus juridique : "Nul n'est tenu coupable d'un acte qui n'est expressément réprimé par la loi".
- 2°) Il faut qu'il y ait un intérêt pour chacun à coopérer. Toutes les bibliothèques sont solidaires et complémentaires.
- 3°) Il faut que tous les membres du réseau acceptent le partage du coût des services communs.
- 4°) Il faut aussi qu'il y ait la sécurité des collections pour assurer l'avenir du réseau. Tout document signalé au catalogue collectif doit être disponible. Un réseau ne peut fonctionner que si les organismes sont durables et ont quelque chose à échanger. Rien n'est plus préjudiciable qu'un catalogue collectif qui recense des documents qu'on ne peut trouver nulle part dans le réseau.
- 5°) Enfin un réseau doit être organisé et coordonné. Il ne peut être une entreprise bénévole ni reposer sur le mécénat. Il faut une organisation et une administration permanente qui en assure le fonctionnement et le contrôle. Il faut des moyens suffisant en personnel et en crédits, des moyens de communications qui facilitent la liaison entre les différents éléments;

2.2 - ETAPES DE REALISATION

2.2.1 - ORGANISATION ET ADMINISTRATION.

Si la disjonction de la bibliothèque universitaire est imposée et justifiée par la nature même de l'Université, il faut arrêter la prolifération de "microbibliothèques" à laquelle nous assistons, notamment sur le campus de Calvi. Il faut les organiser dans des ensembles plus cohérents et en assurer la coordination. Cette situation, outre qu'elle est très coûteuse du fait de la duplication et de la dispersion des ressources documentaires, du personnel et des services, désarticule l'unité de la science.

Comme le fait remarquer Henri COMTE : "Une addition d'ouvrages fait un dépôt d'ouvrages, non une bibliothèque. De même la coexistence d'établissements d'origines et de fonctions diverses ne constitue pas par elle-même un système de bibliothèque. Ce dernier n'apparaît que si un minimum de cohérence, d'organisation et de coordination préside à leur fonctionnement."(6)

Faudrait-il fermer ces bibliothèques ou les agréger à la bibliothèque universitaire centrale ? La solution idéale, à notre avis, doit être

(6) COMTE (Henri). - Le Cas français : réflexions sur les obstacles à la modernisation d'un système de bibliothèque. - S.I. : s.n., 1981.

recherchée dans un rapprochement progressif de toutes les unités documentaires en les regroupant, dans la mesure du possible, par grands domaines en exploitant au maximum les infrastructures existantes et en tenant compte des moyens financiers et humains disponibles.

2.2.1.1 - LES BIBLIOTHEQUES INTEGREES DU RESEAU

Sur le campus de Calavi

La bibliothèque universitaire actuelle deviendra la bibliothèque des lettres, arts, et sciences humaines.

Elle abritera également dans ses locaux la Direction des bibliothèques de l'université, service commun de la documentation pour l'ensemble du réseau, avec le catalogue collectif, les services de prêt interbibliothèques et d'échanges, les services de publication et l'atelier de reliure.

La bibliothèque actuelle du Collège polytechnique universitaire deviendra la bibliothèque des Sciences et techniques. Elle intégrera à côté de ses propres collections celles des facultés des sciences et techniques et des sciences agronomiques.

La bibliothèque en voie d'achèvement à l'Institut National des sciences juridiques et administratives sera la bibliothèque des sciences sociales et administratives. Elle devra comprendre les collections de l'INSJA, de la FASJEP et du CEFAP désormais fusionnés dans l'Ecole Nationale d'Administration.

Sur le Campus de Cotonou

Pour des raisons que nous avons évoquées plus haut l'actuelle bibliothèque de la faculté de médecine qui possède un bâtiment relativement fonctionnel sera maintenue. Elle deviendra la bibliothèque des sciences médicales et devra intégrer les collections du CRDS et de l'IMES.

La bibliothèque de l'Institut national d'économie sera la bibliothèque des sciences économiques. On pourrait envisager qu'elle constitue une annexe à Cotonou du sous-système "Bibliothèque des sciences sociales et administratives" décrite plus haut.

Sur le campus de Porto-Novo

L'ensemble des bibliothèques de Porto-Novo constituera un seul sous-système du réseau et sera la Bibliothèque des sciences et de recherche en éducation. Placée sous une même direction, l'actuelle bibliothèque de l'ENS en sera le noyau central et celle de l'INEPS une annexe.

Une telle organisation aura l'avantage de regrouper les bibliothèques par grand domaines scientifiques, d'avoir des points de repère de la documentation par spécialité et d'introduire plus d'ordre et d'économie.

2.2.1.2 - LES COLLECTIONS DES LABORATOIRES.

La nature et le statut des collections des laboratoires exigent qu'elles soient traitées à part. Il s'agit pour la plupart des ouvrages très spécialisés acquis sur le crédit spécial de recherche des sections.

Elles sont exclusivement réservées aux professeurs de la section.

Il serait toutefois souhaitable qu'elles soient recensées et signalées au catalogue collectif et qu'elles puissent être communiquées dans des conditions à définir ensemble avec les responsables des sections. Les possibilités offertes par la reprographie permettent d'ailleurs de concilier les nécessités de la diffusion de la documentation et le souci fort légitime des professeurs de ne pas se dessaisir, sinon très exceptionnellement, des documents qu'il conservent à portée de main dans leurs laboratoires.

2.2.1.3 - ADMINISTRATION ET COORDINATION DU RESEAU

Un réseau doit être organisé et avoir une administration permanente.

L'ensemble des bibliothèques de l'Université est placée sous une direction commune qui est la Direction des bibliothèques de l'Université.

Placée sous l'autorité directe du Recteur, la Direction des bibliothèques de l'Université, a rang d'une direction au sein de l'Université. Elle est dotée d'un budget propre et de son personnel. Le directeur est choisi parmi le personnel scientifique et nommé par le Ministre sur proposition du Recteur. Par délégation du recteur, il dirige l'ensemble des personnels des bibliothèques de l'Université.

Logée dans une aile de l'actuelle B.U.C., la Direction des bibliothèques de l'Université est chargée de l'application de la politique documentaire de l'Université. Elle formule à l'intention des autorités universitaires des propositions concernant la politique générale et les programmes de développement à appliquer. Elle assure pour l'ensemble du réseau les missions d'orientation, d'étude, de recherche et d'enseignement bibliographique et documentaire.

Elle est chargée des catalogues collectifs d'ouvrages et de périodiques qu'elle confectionne grâce aux fiches envoyées par les bibliothèques membres du réseau. Elle en assure le contrôle et le développement. Elle coordonne les activités des bibliothèques du réseau. Elle est en outre chargée de la formation des personnels des bibliothèques et de l'organisation matérielle de ces dernières.

Elle assure le prêt interbibliothèque et les échanges avec l'extérieur pour l'ensemble du réseau.

Elle devra créer en son sein un atelier de reliure et d'impression, etc...

Organe de coordination et d'administration la Direction des bibliothèques de l'Université n'est pas une bibliothèque.

Cette centralisation administrative du réseau est d'autant plus souhaitable qu'elle permet entre autres de mieux coordonner les activités et de mieux décentraliser les documents.

2.2.2 - RECENSEMENT BIBLIOGRAPHIQUE ET CATALOGUE COLLECTIF.

Le recensement de toute la documentation disponible dans l'ensemble de l'université doit être systématiquement et prioritairement entrepris.

Ce travail rétrospectif nécessitera du temps et beaucoup d'efforts. Il est cependant nécessaire. Nous n'exagérons rien quand nous disons que tout reste à faire ou à refaire dans la plupart de nos bibliothèques : absence de catalogues ou catalogues incomplets et souvent incohérents ne reflétant pas l'état exact des fonds.

Tous les professionnels, personnels scientifiques et techniques doivent être mobilisés à cette tâche. On pourrait mettre en place des commissions spéciales de contrôle au niveau de chacun des campus de l'université.

Ce recensement dont la finalité est le catalogue collectif commun à l'ensemble du réseau, permettra une meilleure connaissance de la documentation effectivement disponible dans chacune des bibliothèques. On pourrait adopter pour le catalogage des collections actuelles la description bibliographique minimale (norme Afnor 44-072). Chaque fiche portera, outre les éléments d'identification du document, auteurs et titres pour les ouvrages anonymes et les périodiques, le sigle de chaque bibliothèque qui permettra la localisation du document.

Instrument privilégié de coopération, le catalogue collectif offre aux lecteurs le répertoire des collections de toutes les bibliothèques et permet une utilisation maximale de celles-ci.

Il facilite l'harmonisation du catalogage et la coordination des acquisitions et abonnements. Grâce au catalogue collectif, chaque bibliothèque tient compte, lors de la préparation de ses achats, de l'existence et de la disponibilité d'un livre dans une autre bibliothèque du réseau. L'achat n'est plus justifié s'il s'agit d'un livre onéreux ou peu demandé.

Le catalogue collectif permet en outre de régulariser, d'alléger et de rendre plus efficace le prêt entre les bibliothèques.

Le catalogue collectif est centralisé et géré par la Direction des bibliothèques de l'université.

2.2.3 - PRET INTERBIBLIOTHEQUES ET SERVICE AUX USAGERS.

Le prêt interbibliothèques constitue un excellent moyen de compléter les déficiences de chacune des bibliothèques du réseau. Il est un moyen indispensable à tout effort sérieux de rationalisation du service aux usagers. Toutes les fonctions d'une bibliothèque n'existent que pour la mission de fourniture du document, que cette fourniture soit directe ou indirecte.

Le prêt interbibliothèques comportera plusieurs niveaux :

- . au niveau local des trois campus et de leurs composantes.
- . au niveau national avec les autres bibliothèques et centres de documentation du pays.
- . au niveau international.

Toute politique documentaire doit s'appuyer sur l'unité des bibliothèques et sur leur complémentarité. Toutes les bibliothèques de l'Université doivent être solidaires et avoir une responsabilité commune dans la fourniture du document. "L'essentiel n'est pas d'avoir quelques cliniques pilotes nanties de bibliothérapeutes avertis ; il est bien plus préférable d'avoir un réseau de bibliothèques cohérent et homogène qui donnerait à tous la possibilité d'accéder aux livres et aux documents". (7)

Par tous les moyens, cette fourniture du document à tous les usagers des bibliothèques doit être effective.

A quoi sert un catalogue collectif si l'on ne peut obtenir le document identifié et localisé ? Une référence bibliographique n'est pas le document sans lequel on ne peut accéder à l'information recherchée. La réaction immédiate de tout lecteur est d'obtenir le document qu'il demande.

Il convient donc de redéfinir la place de l'utilisateur à l'intérieur du système. Le but ultime de tout réseau documentaire est l'amélioration des services aux usagers. Etudiants, chercheurs et enseignants doivent avoir un égal accès à l'ensemble de la documentation de l'Université. L'utilisation collective de toutes les ressources doit être une réalité.

Pour faciliter cette circulation de l'information chaque unité documentaire doit être dotée de moyens de reproduction.

(7) MERLAND (Michel). - Lecteurs et bibliothèques.

In : Economie et Humanisme, 1979, 249, p. 4 - 7.

2.2.4 - POLITIQUE D'ACQUISITION ET ABONNEMENTS.

Les acquisitions posent dans nos bibliothèques d'université de nombreux et difficiles problèmes dus à la faiblesse et à la disparité du marché local du livre et à la dépendance des importations en ce domaine. Il n'existe pratiquement pas de maisons d'édition et les librairies ne sont pas bien approvisionnées et équipées pour satisfaire les besoins des bibliothèques universitaires. Bien des étudiants sont trop pauvres pour s'acheter les manuels recommandés, de sorte qu'ils sont tributaires des bibliothèques. Il est d'ailleurs fréquent que si quelques uns souhaitent acquérir ces manuels, ils n'arrivent pas à les obtenir sur place. Les librairies spécialisées dans la vente d'ouvrages de niveau universitaire les font venir de l'étranger et les stockent en quantités très limitées pour être sûres de les écouler avant qu'ils soient périmés.

La coordination et la coopération doivent donc être recherchées dans les services d'acquisition des bibliothèques de l'Université.

Il apparaît cependant que le point de controverse de toutes les tentatives de coopération entre les bibliothèques est précisément celui que pose la politique d'acquisition. Les bibliothèques ont toujours été jalouses de leur autonomie et ont voulu conserver leur spécificité. Elles ont toujours perçu dans toute politique de planification un danger de les détourner de leur option et de se voir imposer d'autres orientations.

Si le dirigisme et l'uniformisation doivent être évités, il nous faut cependant rechercher les moyens d'arriver à un meilleur équilibre des collections et une utilisation plus judicieuse des crédits.

Sans orienter dans le détail les acquisitions de chacune des bibliothèques, il nous faut arriver à leur coordination et trouver les moyens d'éviter, non pas nécessairement les doubles emplois, certains étant inévitables, mais surtout les gaspillages. Il nous faut arriver à une planification des collections en répartissant les secteurs et les spécialités. Une bonne répartition des responsabilités, appuyée sur la concentration du catalogue collectif, multiplie l'efficacité de chaque bibliothèque.

Chaque bibliothèque conserve son autonomie pour le choix de ses acquisitions en fonction de son public et de son orientation.

Toutefois, les commandes d'ouvrages et les abonnements aux périodiques peuvent être regroupés et confiés au service commun de la documentation. Cette solution permettra d'avoir un meilleur suivi et d'obtenir des remises plus importantes auprès des fournisseurs.

Rappelons que chaque institut est financièrement autonome au sein de l'Université et dégage le crédit de fonctionnement de sa bibliothèque. Nous pensons que le statu-quo peut être maintenu.

2.2.5 - PERSONNEL : Formation et Statut.

La maîtrise de l'information constitue pour tout pays une condition majeure au progrès. Elle permet à la recherche scientifique et technologique de ne pas être en retard par rapport à l'évolution des connaissances.

Par ailleurs, les institutions d'enseignement ne peuvent aisément atteindre leurs buts que dans la mesure où elles disposent de bonnes bibliothèques pour soutenir et appuyer l'effort pédagogique. On a même pu dire qu'une bibliothèque bien organisée est une université sans professeurs. Mais une bibliothèque ne peut être organisée sans un personnel qualifié.

Outre l'insuffisance des moyens financiers qui n'est pas propre aux seuls pays du Tiers-Monde, il faut noter que le manque cruel de personnel qualifié est un facteur essentiel à l'origine de l'état de misère de nos bibliothèques universitaires qui sont ici, parfois les seules institutions de promotion de la recherche et de développement économique, social et culturel.

Il n'est donc pas normal qu'on continue à faire fonctionner les bibliothèques, notamment celles d'université par du personnel pris au hasard. On ne s'improvise pas bibliothécaire ; on le devient en passant par une école de formation professionnelle.

La formation des personnels qualifiés des bibliothèques revêt une importance capitale.

Jusqu'à une date récente, les bibliothécaires béninois ont été formés soit à l'Ecole des bibliothécaires, archivistes et documentalistes de Dakar, soit en France, soit encore au Canada (Montréal).

Toutefois, il est apparu évident que la formation sur place aura un grand impact sur l'organisation et l'évolution des métiers de l'information documentaire, en même temps qu'elle augmentera rapidement le nombre de professionnels, ce que la formation à l'étranger n'a pas pu assurer.

Les autorités béninoises commencent depuis peu à reconnaître que la profession de bibliothécaire exige des compétences spécialisées. Cette prise de conscience s'est manifestée concrètement par la mise en place, depuis octobre 1982, d'un programme national de formation en sciences et techniques de l'information documentaire. Ce programme est ouvert aux candidats titulaires du baccalauréat recrutés par voie de concours. Vingt candidats sont retenus par an, toutes options confondues (bibliothécaires, documentalistes et archivistes).

Cette formation se propose de répondre aux besoins spécifiques de la République Populaire du Bénin dans le domaine de la documentation par :

- la sauvegarde et même le sauvetage de la production nationale éparpillée dans les ministères,
- le renforcement des structures existantes, bibliothèques, archives, services de documentation,

- la création de nouvelles unités, au niveau administratif, notamment auprès des Directions des Etudes et de la Planification des Ministères,
- la participation aux réseaux sectoriels et nationaux en vue du partage des tâches et d'une réelle circulation de l'information,
- enfin l'intégration au système national qui semble s'esquisser et aux systèmes internationaux.

La formation dure trois années universitaires et est sanctionnée par le diplôme de technicien supérieur en sciences et techniques de l'information avec mention de la spécialité. Le niveau de sortie ouvre aux nouveaux diplômés un échelon de la fonction publique nationale, dans le corps des techniciens supérieurs d'action culturelle.

Ceci exige de l'étudiant des connaissances générales solides, une ouverture sur une discipline particulière avec la méthodologie d'apprentissage de cette discipline. Les cours théoriques sont renforcés par des stages pratiques organisés dans des unités documentaires.

Le nouveau formé doit être capable, à sa sortie :

- d'organiser et de gérer une unité documentaire,
- de promouvoir la circulation et la diffusion de l'information qu'il gère,
- de proposer l'accès à des documents en langues étrangères en offrant traduction ou résumés en français,
- de se perfectionner par la lecture, les journées d'études, les discussions entre professionnels, la participation à des stages ou des cycles de perfectionnement.

Une première promotion de 16 personnes vient de sortir en juillet 1984.

Il faut noter qu'après plus de deux ans de négociations avec le Ministère du Travail, le principe d'un concours interne vient d'être admis. Il est ouvert au personnel non qualifié travaillant déjà dans des unités documentaires et titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent.

Un deuxième projet de formation intermédiaire est actuellement à l'étude. Ce projet, plus modeste, vise à organiser des cycles de courtes durées, à l'intention des agents de niveau BEPC et travaillant depuis plusieurs années dans des bibliothèques, dépôts d'archives et centres de documentation

Ces différentes initiatives méritent d'être encouragées et soutenues. Elles nous permettront à terme de combler nos insuffisances en personnels qualifiés.

2.2.6 - L'INFORMATIQUE DOCUMENTAIRE EN AFRIQUE : mythe ou réalité ?

L'information en général et l'information scientifique et technique en particulier, est indispensable au progrès de la science et de la technologie. Elle est la source de toute recherche et de tout développement technologique et économique.

Le degré d'avancement ou de retard des techniques industrielles, par conséquent la richesse et la puissance des pays, dépendent essentiellement de l'utilisation plus ou moins large qu'ils font des connaissances scientifiques.

Par ailleurs, les pays qui sont en tête du progrès sont ceux qui réussissent le mieux, le plus rapidement et le plus efficacement à mettre en application les dernières découvertes de la science.

Il est donc primordial de mettre rapidement toute l'information nécessaire, notamment en ce qui concerne les réalisations scientifiques et techniques à la disposition des scientifiques et des spécialistes.

Comment expliquer que des pays comme les Etats-Unis et le Japon, autrefois pays non développés, soient aujourd'hui parmi les premières puissances industrielles et économiques du monde ? C'est l'application de la science et de la technologie qui a permis à ces pays d'atteindre leur niveau actuel.

Le retard industriel et économique de nos pays est essentiellement dû à notre difficulté d'accès à l'information scientifique et technique véhiculée des résultats des progrès scientifiques.

Or, cette information passe de plus en plus par des canaux informatiques. Elle est de plus en plus en mémoire d'ordinateurs.

"L'informatique documentaire est, à l'heure actuelle, partie prenante dans les grands courants de l'innovation scientifique et technique" (8)

Certes, l'Afrique n'a aucune raison de laisser cette nouvelle Révolution se faire sans sa participation. L'informatique offre à nos pays un excellent moyen pour réduire notre retard dans le domaine de l'information. Elle peut aider à la gestion, favoriser et accélérer la coopération et rendre plus opérationnels les réseaux.

Mais elle pose le problème de coût tant en investissement qu'en fonctionnement.

Il faut donc d'abord penser à structurer les réseaux nationaux. Ensuite, et comme il a été retenu lors du Séminaire sur "l'Informatisation des services de documentation en Afrique", tenu à Yamoussokro (Côte d'Ivoire) du 28 novembre au 2 décembre 1983, on pourrait envisager l'informatique documentaire dans le cadre d'un consortium par exemple dans un projet commun sous-régional, regroupant les 5 pays du Conseil de l'Entente (Bénin, Bourkina-Fasso, Côte d'Ivoire, Niger et Togo).

(8) CHAIARAMELLA (Y). - Un état de l'art en informatique documentaire.

In : Bull. du C.I.D., 1983, 12, p. 7 - 12.

CONCLUSION

=====

A travers ce mémoire, c'est un véritable S.O.S. BU, un appel solennel que nous avons voulu adresser aux autorités universitaires et aux responsables de la documentation à tous les niveaux.

Pour qu'il soit enfin possible de parvenir à une utilisation plus rationnelle des ressources documentaires existantes ou à constituer, à un rendement maximum des crédits qui leur sont consacrés, il est impératif que les autorités universitaires, ensemble avec les professionnels, définissent de toute urgence une politique globale de la documentation au sein de l'Université, un ensemble d'objectifs de méthodes et de normes relatif au développement harmonieux des bibliothèques.

Faute d'une bonne organisation d'un réseau coordonné des bibliothèques de l'Université, il continuera de se produire la dispersion des ressources, le gaspillage des crédits, des équipements et des efforts, et l'intercommunication deviendra progressivement plus difficile au fur et à mesure que se créeront d'autres unités documentaires.

Il faut permettre à tous les utilisateurs quel que soit leur statut juridique dans l'Université, d'avoir une égale possibilité d'accès à la partie de l'ensemble des ressources d'information qui correspond à leurs besoins et intérêts individuels en matière d'éducation ou de recherche.

A cette condition seulement, toutes les bibliothèques étant solidaires et complémentaires, il sera possible à chacune de satisfaire à la fois les demandes de ses utilisateurs habituels et celles des utilisateurs potentiels grâce à ses propres collections et en s'appuyant sur celles des autres bibliothèques du réseau.

Rendre compte de notre expérience professionnelle en bibliothèque ou de ce qui a été déjà fait eut été plus aisé pour nous, mais nous n'aurons pas plus avancé.

Ce travail qui se veut un avant-projet, pour être parfait, doit déboucher sur des "Journées d'Etudes" au cours desquelles le bilan sera complété, les propositions ajustées et rendues applicables par tous ceux qui sont concernés par la documentation dans l'Université. Le mot d'ordre de lutte contre l'éparpillement et l'individualisme doit être lancé fermement. Accepter de nous asseoir à une même table nous fera découvrir les faiblesses auxquelles nous pourrions remédier immédiatement et nous permettra d'élaborer des projets de plus grande envergure.

Comme le disait Jacqueline GASCUEL, lors des Journées d'études de Troyes les 23 et 24 Janvier 1978 :

"Il n'y a pas d'expériences inutiles : les réussites comme les échecs doivent nous faire réfléchir et nous aider à préciser nos orientations pour l'avenir" (9)

(9) GASCUEL (J) - Journées d'études de Troyes : 23-24 janvier 1978

In : Bull d'informations de l'A.B.F., 1978, 99, p. 89.

ABREVIATIONS DES TITRES DE PERIODIQUES

Bull. Bibl. France : *Bulletin des Bibliothèques de France.*

Bull. d'informations de l'ABF : *Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires français.*

Bull. du C.I.D. : *Bulletin du Centre des Hautes Etudes Internationales d'Informatique Documentaire.*

Bull. du livre : *Bulletin du livre.*

Bull. Unesco. Bibl. : *Bulletin de l'Unesco à l'intention des Bibliothèques.*

RUSIBA : *Revue de l'UNESCO pour la Science de l'Information, la Bibliothéconomie et l'Archivistique.*

BIBLIOGRAPHIE

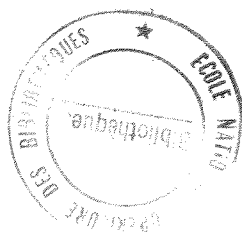
=====

- 1 - ABIB (Abdelaziz) - Techniques d'évaluation des ressources documentaires des bibliothèques universitaires.
In : Bull. Bibl. France, 1983, 28, N°1, p. 5-25
- 2 - AGOSTINI (Francis), LUPOVICI (Catherine). - Coopération et réseaux de bibliothèques aux Etats-Unis - Villeurbanne : E.N.S.B., 1977.
- (Mémoire D.S.B., 1977).
- 3 - ALMADA DE ASCENCIO (Margarita). - L'Accès universel aux publications (U.A.P.) dans le cadre d'un système de bibliothèques universitaires au Mexique.
In : RUSIBA, 1982, 4, N°1, p. 34-41.
- 4 - BECKER (Joseph). - Le Point sur la planification des réseaux de bibliothèques aux Etats-Unis.
In : Bull. Unesco. Bibl., 1977, 31, N°2, p. 87-97.
- 5 - BERTRAND (J. Wilfrid). - Plaidoyer pour une réorganisation des bibliothèques d'Haïti.
In : RUSIBA, 1981, 3, N°2, p. 122 - 128.
- 6 - BRETAGNOLE (Alice). - Coopération entre bibliothèques universitaires et bibliothèques d'instituts : exemple grenoblois. - Villeurbanne : E.N.S.B., 1976. - (Mémoire D.S.B., 1976).
- 7 - BONY (F). - Les Bibliothèques changent de visage.
In : Bull du livre, 1976, 292, p. 25 - 29.
- 8 - CARHART (Forrest F.). - Les avantages de la coopération entre les bibliothèques : un canevas pour l'action.
In : RUSIBA, 1983, 5, N°4, p. 240 - 247.
- 9 - CARRIERE (Francine). - Les Bibliothèques Universitaires et l'Enseignement décentralisé.
In : Documentation et bibliothèques, 1982, 28, N° , p. 111 - 118.
- 10 - CHAUMIER (Jacques). - Travail et méthodes du / de la documentaliste. - Paris : E.S.F., 1980. - 91 p. - (Formation permanente en sciences humaines).
- 11 - CHAUVEINC (Marc). - Les Bibliothèques universitaires de l'an 2000.
In : Bull. du livre, 1978, 363, p. 79 - 80.
- 12 - CHAUVEINC (Marc). - Le réseau bibliographique informatisé et l'accès au document. - Paris : Ed. d'organisation, 1982. - 296 p.
- 13 - CHIARAMELLA (Y). - Un état de l'art en informatique documentaire.
In : Bull. du C.I.D., (4e trimestre) 1983, 12, p.7 - 12.

- 14 - CLOUTIER (Guy). - Nature et rôle d'un réseau.
In : Documentation et bibliothèques, 1982, 28, N°3, p.100 - 103.
- 15 - COMTE (Henri). - Le Cas français : réflexions sur les obstacles à la modernisation d'un système de bibliothèque. - S.I : s.n., 1981. - 26 p.
- 16 - COURTOIS (Gérard). - Université : la misère des bibliothèques universitaires.
In : Le Monde de l'Education, 1984 (Octobre), p. 70 - 75.
- 17 - DAVIDSON (Délix). - Réflexions avant l'automatisation des bibliothèques scientifiques en Afrique. - Villeurbanne : E.N.S.B., 1982. - (Mémoire D.S.B., 1982).
- 18 - DU BREUIL (Laval). - Le Réseau de télédocumentation de l'Université du Québec.
In : Documentation et bibliothèques, 1982, 28, N°2, p.63 - 68
- 19 - DUPUIS (Onil). - Dix ans de coopération entre les bibliothèques universitaires du Québec : un bilan.
In : Documentation et bibliothèques, 1977, 23, N°3, p. 142 - 150
- 20 - EGGER (E.). - l'Importance des catalogues collectifs pour les pays sous développés.
In : Bull. Unesco. Bibl., 1959, 13, N°10, p. 237 - 238
- 21 - FONTVIEILLE (Roger), MERLAND (Michel). - La bibliothéconomie africaine francophone : un enseignement nouveau à l'Ecole Nationale Supérieure des Bibliothèques.
In : Bull. Unesco. Bibl., 1978, 32, N°4, p. 287 - 299
- 22 - FURTADO (Aïda M.). - Le Réseau international sur l'éducation (INED) : la participation de l'Amérique latine et des Caraïbes.
In : RUSIBA, 1983, 5, N°2, p. 86 - 89
- 23 - GASCUEL (J.). - Journées d'études de Troyes : 23-24 janvier 1978
In : Bull. d'informations de l'A.B.F., 1978, 99, p. 69.
- 24 - GROENBERG (Lennard). - La Bibliothèque Universitaire moderne. - Paris : A.I.D.T., 1968. - 18 f.
- 25 - GUELFAND (M.A.). - Les Bibliothèques universitaires dans les pays en voie de développement. - Paris : Unesco, 1968.
- 26 - GUINCHAT (Claire), MENOU (Michel). - Introduction générale aux sciences et techniques de l'information et de la documentation. - Paris : Unesco, 1981. - 402 p.
- 27 - HARRISON (K.C.). - Avantages et inconvénients du regroupement des bibliothèques.
In : Bull. Unesco. Bibl., 1968, 22, N°3, p. 139 - 143.
- 28 - HAVARD-WILLIAMS (P.). - Les B.U. d'aujourd'hui.
In : Bull. Unesco. Bibl., 1959, 13, p. 110 - 114 et 141.

- 29 - LAFONT (Suzanne). : La Formation et le perfectionnement de spécialistes de l'information documentaire. - Paris : Unesco, 1982. - 119 p.
- 30 - LASSO DE LA VEGA (Xavier). - Bibliothèque universitaire centrale et bibliothèques des facultés.
In : Bull. Unesco. Bibl., 1961, 15, N°4, p. 195 - 200
- 31 - MANDJOU (Marthe). - Bibliothèques universitaires et coopération en Afrique. - Villeurbanne : E.N.S.B., 1981. - (Mémoire D.S.B., 1981)
- 32 - MERCURE (G.), DU BREUIL (L.). - La Télécopie et le prêt entre bibliothèques : une expérience récente dans le réseau de l'Université du Québec.
In : Documentation et bibliothèques, 1979, 25, N°1, p. 23 - 31
- 33 - MERLAND (Michel). : Lecteurs et bibliothèques.
In : Economie et Humanisme, 1979, 249, p. 4 - 7
- 34 - MEYRIAT (Jean). : La Coopération internationale et régionale en matière de documentation en sciences sociales.
In : RUSIBA, 1980, 2, N°4, p. 246 - 253
- 35 - NDONG (M.), THIAM (M.C.). : La Bibliothèque universitaire de Dakar : centre d'un réseau documentaire. - Villeurbanne : E.N.S.B., 1981 - (Mémoire D.S.B., 1981).
- 36 - OYELESE (W. Olufunmilayo). - Le Problème des acquisitions dans les bibliothèques universitaires des pays en développement.
In : Bull. Unesco. Bibl., 1978, 32, N°2, p. 87 - 92.
- 37 - PARADIS (Gilles). - Le choix des documents dans les BU ou bibliothèques de recherche.
In : Documentation et bibliothèques, 1977, 23, N°3, p. 87 - 97
- 38 - PENNA (Carlos Victor). - Planification des services de bibliothèque et de documentation. - Paris : Unesco, 1971. - 178 p.
- 39 - QUENUM (Valentine). - La Bibliothèque de l'Université Nationale du Bénin : aperçu historique et perspectives d'avenir. - Villeurbanne : E.N.S.B., 1983. - (Mémoire D.S.B., 1983).
- 40 - ROBREDO (Jaime). - Problèmes que posent l'implantation et le fonctionnement des réseaux d'information dans les pays en développement.
In : Bull. Unesco. Bibl., 1976, 25, N°5, p. 279 - 282
- 41 - ROCHARD (Marie-France). Quelle bibliothèque pour la recherche ? : enquête auprès des chercheurs scientifiques de l'Université Claude Bernard Lyon I
In : Bull. Bibl. France, 1984, 29, N°1, p. 26 - 31.
- 42 - SAUCEDO LUGO (Marie-Eléna). - Les Bibliothèques universitaires en Amérique Latine.
In : RUSIBA, 1983, 5, N°2, p. 106 - 109

- 43 - S.O.S. B.U. : qui sauvera les bibliothèques universitaires ?
In : Bull d'informations de l'A.B.F., 1978, 98, p. 41 - 47
- 44 - THIRION (Gérard). - Situation des bibliothèques universitaires
françaises.
In : Bull. d'informations de l'A.B.F., 1978, 98, p. 7 - 38
- 45 - VARLOOT (Denis). - Du puits au robinet.
In : Bull. Bibl. France, 1983, 28, N°6, p. 581 - 589.
- 46 - VERA (Oscar). - La Bibliothèque face à la croissance explosive de
l'éducation.
In : Bull. Unesco. Bibl., 1970, 24, N°4, p. 202 - .





9510-3C